

ment. Une voix autorisée proclamera le rare mérite de notre collègue ; elle louera comme il convient son savoir et sa vertu ; elle fera apprécier, mieux que je ne pourrais le faire ici, les services qu'il a rendus aux lettres et à l'enseignement ; elle apportera ainsi du soulagement à notre tristesse.

Les cours devenus vacants par le décès de M. de Closset, savoir : d'*Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine*, de *littérature latine* et de *littérature grecque*, seront faits par M. J. Delbœuf, professeur extraordinaire, qui, en vertu d'un arrêté royal du 2 octobre courant, passe de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand à celle de Liège.

Celui de nos collègues qui figure comme le plus ancien à la tête du corps professoral, et que de longs et dévoués services y avaient autorisé, l'honorable M. Eyraud Dupont s'est décidé, à notre grand regret, à solliciter sa promotion à l'Éméritat. Sa demande a été accueillie par l'arrêté royal du 14 août dernier. Nous ignorons encore, à l'heure qu'il est, de quelle manière le gouvernement compte pourvoir à l'important cours des Pandectes, devenu ainsi vacant ; mais, quelle que soit la décision à intervenir, nous savons que le concours de notre très-excellent collègue ne fera pas défaut à l'Université qu'il a toujours chérie et qui gardera de lui un souvenir cordial et reconnaissant.

L'Université se glorifie tout entière des témoignages honorifiques qui sont accordés à ses membres. Alors même qu'ils sont motivés sur des services étrangers à l'enseignement et à la science, elle reconnaît qu'ils ajoutent à son prestige. Toutefois, l'usage veut qu'il ne soit fait mention, dans le compte-rendu annuel, que des nominations obtenues dans l'Ordre national. Lors de la visite que LL. MM. ont faite à la ville de Liège, au mois de juillet dernier, le Roi a créé chevalier de l'Ordre de Léopold M. Félix Macors, professeur ordinaire de la Faculté de droit et membre de la Commission administrative des Hospices civils de Liège.

Maintenant, messieurs, que j'ai mentionné tout ce qui concerne le personnel actuellement enseignant, me sera-t-il permis de remplir un devoir de piété envers un ancien professeur qui, séparé de l'Université depuis de longues années, lui a néanmoins conservé, jusqu'à la fin de ses jours, un dévouement sincère

et actif. Ce fut un homme supérieur, une des illustrations des Universités de Liège, de Louvain, de Gand, de Fribourg et de Tubingue, un des princes de la science historique et, ainsi qu'il m'a été affirmé par un éminent homme d'État belge, son élève, le fondateur de la vraie science du droit dans le pays.

A ces titres vous avez tous reconnu M. Aug. Warnkœnig, qui a succombé le 19 du mois d'août à Stuttgart, où il remplissait encore les fonctions de conseiller d'État en service extraordinaire. Son *Histoire du droit public et des institutions de la Flandre jusqu'en 1305* et son *Histoire du droit public et des institutions de la France* resteront comme des monuments de sa gloire, alors que les qualités aimables qui le distinguaient comme homme lui assurent à jamais une place dans le souvenir de ses nombreux disciples et de tous ceux qui l'ont connu.

STATUE D'ANDRÉ DUMONT.

Je viens de prononcer le mot *illustration*. Devant la salle qui nous abrite en ce moment, il se dresse, depuis le 17 juillet dernier, comme une noble enseigne, l'image, coulée en bronze, d'André Dumont, du grand géologue belge, de l'éminent professeur de notre École des mines, de l'ancien recteur de l'Université. La statue fut érigée avec le concours de l'État, de la province et de la ville, à l'aide d'une souscription à laquelle les industriels de la province et du pays, ainsi que les ingénieurs sortis de nos écoles spéciales, ont pris la part principale et à laquelle Eugène Simonis a consacré son talent généreux et patriotique. Elle fut inaugurée en présence du Roi et de la Reine, aux acclamations enthousiastes de nos élèves actuels et anciens. C'eût été un grand bonheur pour l'Université, un bonheur à inscrire dans ses annales en lettres impérissables, si, à l'occasion de cette solennité, nous avions pu solliciter de LL. MM. la faveur insigne d'entrer dans cette Salle Académique pour y recevoir, ainsi que Léopold I^{er} les avait reçus avec bonté en 1848, les hommages respectueux du corps professoral et de nos étudiants, animés d'une si belle ardeur patriotique et d'un profond attachement à leur jeune souverain. Des arrangements matériels